



Règlement Particulier du 4^e Tournoi des Bords de l'Oise

17 et 18 mai 2025

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) et de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Généralités

- Article 1. Le tournoi est autorisé sous le numéro **25.LIFB.95/TI.F./XXX** sous le nom « 4^e Tournoi des Bords de l'Oise ».
- Article 2. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- Article 3. Tous les joueurs doivent être en règle à la date du tirage au sort et être en possession de leur licence compétition.
- Article 4. Le Juge-Arbitre du tournoi est M. **Laurent SIMON**. Sa décision est sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du présent règlement.
- Article 5. Le GEO principal de la compétition est Steven LUYCKFASSEL. Le GEO principal sera assisté de Delphine MARSCHAL.

Classements et tableaux

- Article 6. Le *4^e Tournoi des Bords de l'Oise* est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs pouvant jouer en catégorie Sénior (de Minime à Vétéran).
- Article 7. Le Tournoi est ouvert aux classements allant de D7 à NC.
- Article 8. Les tableaux ouverts en simple, doubles et mixtes seront scindés en 5 séries selon le CPPH des joueurs à la date du samedi 3 mai 2025. Dans la mesure du possible, l'organisation essaiera de faire des tableaux homogènes et pourra de ce fait subdiviser une série en deux (A et B).
- Article 9. Les tableaux ouverts sont **SH, SD, DH, DD, DMX**. Le tournoi se déroulera selon une phase de poules suivi d'une phase d'élimination directe. En cas de tableaux insuffisamment remplis (série est composée de 4 ou 5 joueurs / paire, des poules uniques seront envisagées.
- Article 10. La compétition se déroule avec 2 sortants par poule, dans la mesure du possible.
- Article 11. Le nombre d'inscriptions est limité. L'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre sur des séries. En accord avec le Juge-Arbitre, l'organisation se réserve le droit de fusionner, de modifier ou d'annuler des séries insuffisamment représentées.
- Article 12. Les tableaux ne sont ouverts qu'avec un minimum de 4 inscrits pour les simples et 4 paires pour les doubles et mixtes.
- Article 13. Le calendrier est le suivant :
- Les simples et doubles mixtes se déroulent intégralement le samedi ;
 - Les doubles Hommes et doubles Dames se déroulent intégralement le dimanche.
- Article 14. Les joueurs peuvent s'inscrire sur 2 tableaux, toutefois la combinaison simple et mixte est interdite.

Inscriptions

- Article 15. La date limite d'inscription est fixée au **17 avril 2025**, date à laquelle la cote d'un joueur sera utilisée pour la répartition dans les tableaux.
- Article 16. La date du tirage au sort est fixée au **2 mai 2025**, date à laquelle le CPPH sera pris en compte pour le calcul des points.
- Article 17. Les frais d'inscription s'élèvent à **16€ pour 1 tableau** et **21€ pour 2 tableaux**. Ces sommes incluent les 2€ de participation fédérale.
- Article 18. Les inscriptions et le paiement s'effectuent exclusivement sur Badnet et Ebad. Les inscriptions ne seront retenues qu'après réception du paiement des joueurs de simple et des **pires complètes**. Aucune inscription par courrier ou par mail ne sera prise en compte.
- Article 19. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.
- Article 20. Les classements pris en considération seront ceux à la date du tirage au sort. Les têtes de séries seront désignées par le Juge-Arbitre et le comité d'organisation à l'aide du CPPH de la FFBAD à la date du tirage au sort.
- Article 21. Concernant les doubles et mixtes, les paires seront inscrites dans la catégorie du joueur le mieux classé de la paire, sachant que
- Les joueurs de la même paire ne peuvent avoir plus de 2 classements d'écart ;
 - La plus petite moyenne d'un joueur ne peut pas être 16 fois inférieure à la plus grosse moyenne d'un autre joueur du tableau.
- Article 22. Concernant la liste d'attente, elle sera utilisée en fonction des éventuels forfaits ou désistements avant la date du tournoi. En cas de nécessité, le Comité d'Organisation se réserve le droit de procéder à une ou des inscriptions complémentaires et inscrire éventuellement un joueur sur un 3^e tableau.

Déroulement

- Article 23. Le tournoi a lieu au Gymnase du collège Daubigny, Rue Pierre Bérégoz à Auvers-sur-Oise (95430), sur 7 terrains.
- Article 24. Les horaires du tournoi sont de 7h00 à 22h00 le samedi 17/05/25 et de 7h00 à 19h00 le dimanche 18/05/25. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles durant ces deux créneaux horaires.
- Article 25. Les convocations seront disponibles sur BADNET après tirage au sort et envoyées par courriel à l'adresse de contact lors de l'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée ou en ligne.
- Article 26. Tout joueur est tenu de pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase le **samedi et le dimanche**. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait.
- Article 27. Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 3 minutes à l'appel de son nom peut être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.



- Article 28. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase ou sortir de son terrain en cours de match doit demander l'autorisation au Juge-Arbitre, sous peine d'être déclaré forfait.
- Article 29. Les horaires de matchs sont donnés à titre indicatif. Selon l'avancement de la compétition, un joueur peut être appelé 1 heure avant l'horaire prévu.
- Article 30. Le temps de préparation sur le terrain (échauffement, tests de volants, mise en tenue) est fixé à 3 minutes. Le test des volants s'effectue avant l'échauffement.
- Article 31. Le temps de repos minimum entre 2 matchs est fixé à 20 minutes (temps de préparation compris).
- Article 32. Le mode d'arbitrage est l'auto-arbitrage. Les joueurs sont tenus de retirer et de rapporter la feuille de match à la table de marque sans perdre de temps.
- Article 33. Tout volant touchant une infrastructure ou les filins dans le gymnase est compté faute sauf au 1er service où il est compté let une seule fois.
- Article 34. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord, ils devront utiliser à leurs frais le volant officiel de la compétition, à savoir le CBX Black, qui sera mis en vente dans le gymnase.
- Article 35. Les volants sont fournis pour les finales.
- Article 36. Le joueur doit porter une tenue vestimentaire conforme au règlement fédéral. Il en va de même pour toute personne se trouvant sur le plateau de jeu.
- Article 37. Sur le plateau de jeu, les chaises sont réservées au coaching (2 coachs par demi-terrain). Le plateau sportif est réservé aux joueurs en match et leur coach, ainsi qu'aux organisateurs et Juge-Arbitre.

Forfaits

- Article 38. Tout joueur inscrit au 4^e Tournoi des Bords de l'Oise se doit de connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- Article 39. Tout joueur devenant indisponible aux dates de la compétition doit en faire part à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - Si l'annonce est faite après le tirage au sort, le joueur doit envoyer dans les 5 jours suivant la compétition un justificatif valable à la LIFB (forfait@lifb.org) ainsi qu'au Juge-Arbitre en copie, accompagné du formulaire fédéral rempli.
- Article 40. En cas de défaillance d'un partenaire inscrit, le joueur peut proposer un nouveau partenaire ayant le même profil afin de conserver son affectation dans son groupe d'origine.

Le partenaire du défaillant doit faire savoir à l'organisation s'il souhaite qu'on lui trouve un nouveau partenaire, ou s'il souhaite retirer son inscription. A défaut, celui-ci est considéré comme étant au choix et dans la mesure du possible l'organisation lui affecte un nouveau partenaire.



Modalités spécifiques

- Article 41. L'utilisation de substances destinées au dopage est prohibée. La personne utilisant un médicament dopant à des fins médicales doit présenter une ordonnance médicale auprès du Juge-Arbitre avant son premier match. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.
- Article 42. Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents, ou autres incidents.
- Article 43. Des photos peuvent être prises lors du tournoi pour être diffusées. Si les joueurs ne souhaitent pas être photographiés ou filmés, ils doivent en faire part au Comité d'organisation. Tout joueur n'ayant pas fait part de son refus est considéré comme consentant.
- Article 44. Le 4^{ème} Tournoi des Bords de l'Oise se déroulera selon les mesures sanitaires en vigueur au moment de la compétition. Ces mesures sanitaires, qu'elles soient imposées par les Mairies d'Auvers-sur-Oise ou de Méry-sur-Oise, par la LIFB, la FFBAD ou le Comité d'Organisation, devront être scrupuleusement respectées par tous les joueurs, coachs, bénévoles et accompagnants.
- Article 45. Le 4^{ème} Tournoi des Bords de l'Oise se déroulera selon les mesures de sécurité relatives au plan Vigipirate en vigueur au moment de la compétition. Ces mesures de sécurité, qu'elles soient imposées par les Mairies d'Auvers-sur-Oise ou de Méry-sur-Oise, par la LIFB, la FFBAD ou le Comité d'Organisation, devront être scrupuleusement respectées par tous les joueurs, coachs, bénévoles et accompagnants.
- Article 46. Toute contestation doit être présentée au juge arbitre par le joueur concerné.

Contacts

bcbo.tournois@gmail.com

Steven LUYCKFASSEL (GEO)

Delphine MARSCHALL (GEO)

Johan COUDENE (Président du BCBO)